

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01838
Numéro SIREN : 528 287 451
Nom ou dénomination : 3B-IC

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 5326

Désignation de l'entreprise SAS BB-TC 10 JUIL. 2018
 Adresse de l'entreprise 9 cours de Braconniers 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
 Numéro SIRET* 5 2 8 2 8 7 4 5 1 0 0 0 1 7
 N° de Répertoire*

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012		
		014	8 863	016	1 363	7 500
	Immobilisations corporelles*	028	3 285	030	5 197	(1 911)
	Immobilisations financières* (1)	040	20 000	042		20 000
	Total I (5)	044	32 148	048	6 560	25 588
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production* Marchandises *	050		052		
		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	38 809	070	1 337	37 471
		072	1 779	074		1 779
	Valeurs mobilières de placement	080	56 000	082		56 000
	Disponibilités	084	84 410	086		84 410
	Charges constatées d'avance *	092	6 490	094		6 490
	Total II	096	187 488	098	1 337	186 151
	Total général (I + II)	110	219 637	112	7 897	211 739

PASSIF

		Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	750
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	
	Report à nouveau	132	43 820
	Résultat de l'exercice	134	66 374
	Provisions réglementées	136	39 342
		140	
	Total I	142	157 786
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154
	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	98
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	3 515
	Produits constatés d'avance	172	53 853
		174	
	Total III	176	53 952
	Total général (I + II + III)	180	211 739
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	182	27 500
		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Néant ☐ *

Exercice N clos le
31/12/2017

TABLEAU										Exercice clos le 31/12/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*											
	Production vendue		{ biens		dont export		209		210			
			{ services*		et livraisons		215		214			
	Production stockée*				intracommunautaires		217		218	232 231		
	(Variation du stock en produits intermédiaires,)											
	Production immobilisée*										222	
	Subventions d'exploitation reçues										224	
Autres produits										226		
										230		
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	232 231
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)										234	
	Variation de stocks (marchandises)*										236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)										238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*										240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)										242	36 282
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 711)										244	2 611
	Rémunérations du personnel*										250	82 401
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	57 059
	Dotations aux amortissements*										254	2 911
	Dotations aux provisions										256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 259 }										262	
											260	
Total des charges d'exploitation (II)										264	181 266	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	50 965
	Produits financiers										280	980
	Produits exceptionnels (III)										290	3 630
	Charges financières (IV)										294	
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 347 348 }										300	6 804
	Impôts sur les bénéfices*											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										306	9 429	
B - RÉSULTAT FISCAL										310	39 342	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2										312	39 342
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										316	
	Provisions non déductibles*										318	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)										322	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248										324	9 429
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)										330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										251	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999	
Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies et octies A) 987										997	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexies A) 989										342	
	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990											
	ZFA (44. quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344											
	Créance due au report en arrière du déficit 346										350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 48 771										354	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 356											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 48 771										360		
										372		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert	01/01/2017	Exercice clos	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration obligatoire pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovante, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de la cession au montage art. 209 I B (entreprises de transport routier, de fret et de					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 238 SD (art. 238 I 1 quinquies C) cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 238 SD (art. 238 I 1 quinquies C) cocher la case					
Si autre entité soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 238 SD (art. 238 I 1 quinquies C) cocher la case					
Si autre entité soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 238 SD (art. 238 I 1 quinquies C) cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 3B-IC			
SIRET	5 2 8 2 8 7 4 5 1 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement :		Angienne adresse en cas de changement :	
9 cours de Braconniers		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX	
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES		N° de Répertoire :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉS

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	10 652	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				

D IMPOSITIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS MOBILIERS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : SARL UBICONSEIL

21 rue des Frères Caillé 86300 CHAUVIGNY

- du conseil :

- de l'association agréée :

- N° d'agrément de l'AA :

Tél : 0549464026

Tél :

Tél :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTIS SOCIAUX, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

6 REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES:		Total (a à h)
a		
b		
c		
d		
e		
f		
g		
h		
Total		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CHARGE NE VOUS DÉRANGE PAS, LES ENTREPRISES D'ADRESSES SONT EN RECHERCHE D'UN SAISONNIER, UN ADRESSEUR, UN

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3B-IC

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 363	412	7 500	414		416	8 863				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 285	472		474		476	3 285				
Immobilisations financières		480		482	20 000	484		486	20 000				
TOTAL		490	4 648	492	27 500	494		496	32 148				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 363	502	1 395	504		506	2 758				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	2 285	562	2 911	564		566	5 197				
TOTAL		570	3 648	572	4 307	574		576	7 955				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3B-IC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 337	652		654		656	1 337
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 337	682		684		686	1 337

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 ☐

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 46 702
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 3 940
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS 3B-IC

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	232 231
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	232 231

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	27 642
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	27 642

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	204 589
-----------------------------	------------------------------------	------------	----------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	204 589
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	232 231
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 160 3 1 // 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	186	/ / / / / / / /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

5 2 8 2 8 7 4 5 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3B-IC

ADRESSE (voie) 9 cours de Braconniers

CODE POSTAL 77600

VILLE

BUSSY-SAINT-GEORGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique GRAICHE Prénom(s) JOSEPH
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 750
 Naissance : Date 14031960 N° Département 99 Commune Becharri Pays LIBAN
 Adresse : N° 9 Voie cours des braconniers
 Code Postal 77600 Commune BUSSY-SAINT-GEORGES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique RAAD Prénom(s) KYRIA
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 750
 Naissance : Date 14031960 N° Département 99 Commune KFAR HABO Pays LIBAN
 Adresse : N° 9 Voie cours des braconniers
 Code Postal 77600 Commune BUSSY-SAINT-GEORGES Pays FRANCE

- (1) Lorsque le nombre de associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 2 8 2 8 7 4 5 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3B-IC

ADRESSE (voie) 9 cours de Braconniers

CODE POSTAL 77600

VILLE BUSSY-SAINT-GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SAS 3B-IC
528287451 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 3B-IC

du 01/01/2017

Adresse 9 cours de Braconniers 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	922
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	27
Total	949

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	949	– de l'exercice 2017.. ⑩	48 771
– de l'exercice précédent ⑩	1 995	– de l'exercice précédent ⑩	22 742

Nom et qualité du signataire
GRAICHE JOSEPH
Président

À BUSSY-SAINT-GEORGES, le 15/05/2018

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.


 Liberté - Égalité - Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Nom de l'établissement	SAS 3B-IC	Exercice social
N° d'identification (SIRET)	52828745100017	

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

CA18CHAPAY



Cegid Group

CA20CHAAVA



77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 3B-IC
9 cours de Braconniers
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
52828745100017
7112B

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	48 771
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

10 651

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS
PRELEVEMENTS ET RETENUE A LA SOURCE
DUS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ET LES INTERETS DE
COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUES D'ASSOCIES
DECLARATION SIMPLIFIEE

Déclaration relative au mois de

--	--	--	--	--	--

(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés)

Cette déclaration est à déposer en un exemplaire auprès de votre Service des Impôts des Entreprises :

- dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les revenus soumis aux **prélèvements forfaitaires et sociaux** ont été payés (cadre 1 et 3) ;
- au plus tard le quinzième jour du quatrième mois qui suit la clôture de l'exercice ou au plus tard le 15 mai si l'exercice est clos le 31 décembre ou si aucun exercice n'est clos en cours d'année pour les revenus distribués supportant la **retenue à la source** (cadre 2).

Nouveauté : la déclaration n° 2777-D et le paiement correspondant peuvent être télétransmis en mode EDI (échange de données informatisé) depuis le mois de décembre 2013 et en mode EFI (échange de formulaires informatisé) depuis le mois de juillet 2016 dans votre espace abonné du site impots.gouv.fr.

Au 1^{er} janvier 2018, vous devrez obligatoirement transmettre par voie dématérialisée votre déclaration n° 2777-D et le paiement correspondant. Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

DÉNOMINATION	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ EN FRANCE	(si elle est différente de l'adresse du principal établissement)
SAS 3-BIC 9 Cours des Braconniers 77600 BUSSY ST GEORGES	
Indiquer votre numéro de téléphone : (qui peut être celui d'un correspondant)	NOM DU DESTINATAIRE ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE
N° SIRET DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT	

PAIEMENT

(cf. cadres 1 à 3 au verso)

IA + CT+ PO + PX + PM + PE + PT

QA

TOTAL A PAYER

MODE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante)

☐	Numéraire
☐	Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public
☒	Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France (<i>Attention si le montant total est supérieur à 1 500 €, un virement direct opéré sur le compte du Trésor à la Banque de France doit être effectué : contactez votre SIE pour obtenir ses coordonnées bancaires</i>).

DATE ET SIGNATURE

Date :

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° Dossier	PROCES-VERBAL	PROCES-VERBAL	PROCES-VERBAL
Date de réception	Pris Pénalités N° Date	Pris Pénalités N° Date	Pris Pénalités N° Date

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

1 PRELEVEMENT FORFAITAIRE SUR REVENUS DISTRIBUES (Art. 117 quater du CGI) ET INTERETS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUES D'ASSOCIES (Art. 125 A du CGI).

* (Voir notice explicative)		BASE	IMPÔT
Revenus distribués			
Intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés versés :			
• 1 – hors État ou territoire non coopératif *			
• 2 – dans un État ou territoire non coopératif *			
Autres produits soumis à prélèvements			
TOTAL (EA + CD + CO + CL)			

2 RETENUE À LA SOURCE SUR LES BÉNÉFICES RÉALISÉS EN FRANCE PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES (ART. 115 QUINQUIÈMES ET 1673 BIS DU CGI)

NATURE DES PRODUITS OU DES SOMMES À DÉDUIRE					IMPÔT
Bénéfices et plus-values retenus pour l'assiette de l'IS (a)	Bénéfices et plus-values de l'exercice, non compris dans la base de l'IS (b)	IS dû pour l'exercice (c)	Bénéfices ou plus-values antérieurs, compris dans la base de l'IS (d)	Base d'imposition de la retenue à la source (a+b)-(c+d)	

3 CONTRIBUTIONS ET PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR REVENUS DISTRIBUES ET INTERETS SOUMIS AU PRELEVEMENT OU IMPOSABLES A L'IMPOT SUR LE REVENU.

* (Voir notice explicative)	BASE IMPOSABLE	IMPÔT
Contribution sociale généralisée	10000	820
Prélèvement social	10000	450
Contribution additionnelle au prélèvement social	10000	30
Prélèvement de solidarité	10000	200
Contribution pour le remboursement de la dette sociale	10000	50

SAS-3BIC

SAS au capital de 7 500 Euros

Siège social : 9 Cours des Braconniers 77600 BUSSY ST GEORGES

SIRET :528 287 451 000 17

RAPPORT DE GESTION

Assemblée générale ordinaire annuelle du 03 Juin 2018
(exercice clos le 31 Décembre 2017)

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 !, les comptes annuels dudit exercice.

Au cours de l'exercice susmentionné, la société a généré un chiffre d'affaires de 232 231 Euros et un résultat de 39 342 Euros.

➤ .

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.

SAS-3BIC
SAS au capital de 7 500 Euros
Siège social : 9 Cours des Braconniers 77600 BUSSY ST GEORGES
SIRET :528 287 451 000 17

PROCES-VERBAL
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 03Juin 2018

L'an deux mille dix huit, le 03 juin à dix-huit heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur GRAICHE Joseph en qualité de président .

Le président constate que tous les actionnaires sont présents,:

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31.12.2017 l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Report à nouveau 39 342

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

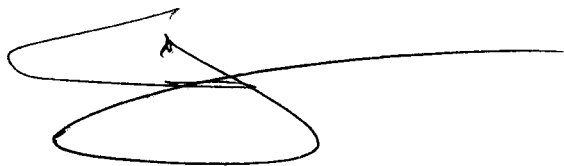
Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents ou représentés.

Fait à BUSSY ST GEORGES , le 03Juin 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.